

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS
DU
CONSEIL DU GROUPE DES 11^e ET 12^e ARRONDISSEMENTS**

- Séance du 24 AVRIL 2025 -

Présidence de Monsieur Sylvain SOUVESTRE, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres.

25/024/VDV

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DU LIEN SOCIAL, DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DE L'ENGAGEMENT CITOYEN - SERVICE FAMILLE, TRANSMISSION, MÉMOIRES ET MONDE COMBATTANT - Attribution de subventions à des associations agissant en faveur des Mémoires, des Rapatriés et des Anciens Combattants - 1ère répartition 2025.

25-42024-DLSVAEC

MONSIEUR LE MAIRE DU 6^{ème} SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11^{ème} ET 12^{ème} ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur le rapport suivant :

La Ville de Marseille s'est engagée dans un projet politique, qui vise à faire de Marseille une ville plus juste, plus verte et plus démocratique. La politique sociale mise en œuvre par la Ville s'inscrit dans cette perspective à laquelle elle entend contribuer de façon déterminante.

C'est ainsi que la Ville a décidé d'aider certaines associations qui, dans notre cité, œuvrent en faveur des Marseillaises et des Marseillais en s'investissant dans des domaines variés tels que :

- la préservation du travail de mémoire,
- la participation ou l'organisation de commémorations¹.

Après examen des dossiers qui nous sont parvenus, une première répartition des crédits de l'année 2025, d'un montant de 19 300 Euros (dix neuf mille trois cents Euros), dont 3 200 Euros (trois milles deux cents Euros) pour deux associations de notre secteur, est soumise à notre approbation.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS**

DÉLIBÈRE

ARTICLE 1 Des subventions sont attribuées à des associations de notre secteur intervenant dans le domaine des Mémoires, des Rapatriés et des Anciens Combattants au titre de l'année 2025 et dans le cadre d'une première répartition de crédits :

Tiers	Association	Adresse	- Dossier n°	Objet de la demande	Montant en Euros
95301	Association Républicaine des Anciens Combattants et Victimes de Guerre et des Combattants pour l'Amitié La Solidarité La Mémoire L'antifascisme et la Paix (ARAC) - la Section de Saint Marcel	46, boulevard des Libérateurs 13011 Marseille	00014572	Fonctionnement général	2 200
40441	Union Nationale des Combattants Association Locale de Marseille Centre	Place Caire Mairie Annexe de Saint Barnabé 13012 Marseille	00015005	Fonctionnement général	1 000

ARTICLE 2

Le montant de la dépense, 19 300 Euros (dix neuf mille trois cents Euros), dont 3 200 Euros (trois milles deux cents Euros) pour deux associations de notre secteur, sera imputé sur les crédits inscrits au Budget Primitif 2025, article 65748.1, sous-chapitre 420, service 03032, Programme 13900914.

**Le présent projet de délibération
mis aux voix a été adopté à l'unanimité**

**Vu et présenté pour son
enrôlement à une séance
du Conseil d'Arrondissements**

**Il est donc converti en délibération
du Conseil des 11^{ème} et 12^{ème}**

**LE MAIRE des 11^{ème} - 12^{ème} Arrondts
Sylvain SOUVESTRE**